



Paraissant  
Le Lundi et le Jeudi

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI

DIRECTEUR GENERAL  
*Willems Edouard*

160ème Année No. 95

PORT-AU-PRINCE

Lundi 19 Décembre 2005

## SOMMAIRE

- *Décret réorganisant la Banque Nationale de Crédit.*
- *Arrêté nommant le Vice-Président et les Juges de la Cour de Cassation de la République.*
- *Avis autorisant le fonctionnement de la Société Anonyme dénommée:*  
**“DEPÔT PIÈCES AUTO, S.A.” (DPA, S.A.)**  
*- Acte Constitutif et Statuts y annexés.*
- *Extraits du Registre des Marques de Fabrique et de Commerce.*
- *CITIBANK N.A., Bilan au 30 septembre 2005.*

**LIBERTÉ**

**ÉGALITÉ**  
**RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**

**FRATERNITÉ**

### DÉCRET

**Me. BONIFACE ALEXANDRE**  
**PRÉSIDENT PROVISoire DE LA RÉPUBLIQUE**

Vu les Articles 6, 97, 136, 142, 224 et 225 de la Constitution;

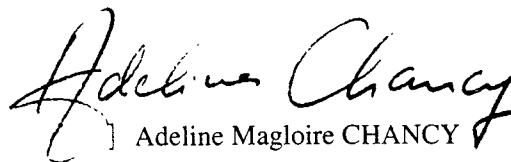
Vu l'entente convenue entre la Communauté Internationale, les Organisations de la Société Civile et les Partis Politiques portant création de la Commission Tripartite et du Conseil des Sages;

Vu le Consensus de Transition Politique adopté le 4 avril 2004;

Vu la Loi du 17 août 1979 sur la réforme bancaire, remplaçant la Banque Nationale de la République d'Haïti (BNRH) par deux institutions autonomes: la Banque de la République d'Haïti (BRH) et la Banque Nationale de Crédit (BNC);

Vu la Loi du 17 août 1979 créant la Banque Nationale de Crédit (BNC);

Le Ministre à la Condition Féminine



Adeline Magloire CHANCY

Le Ministre des Haïtiens Vivant à l'Étranger



Alix BAPTISTE

Le Ministre de l'Environnement



Yves André WAINRIGHT

LIBERTÉ

ÉGALITÉ  
RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

FRATERNITÉ

ARRÊTÉ

**Me. BONIFACE ALEXANDRE**  
**PRÉSIDENT PROVISOIRE DE LA RÉPUBLIQUE**

Vu les Articles 136, 173, 174, 175 et 176 de la Constitution;

Vu le Décret du 22 août 1995 relatif à l'Organisation Judiciaire;

Vu les vacances créées à la Cour de Cassation de la République par le décès de son Vice-Président Me. Georges HENRY et par le départ à la retraite des Juges Raoul LYNCEE, Louis Alix GERMAIN, Luc S. FOUGÈRE, Michel DONATIEN et Djacaman CHARLES;

Vu les dispositions constitutionnelles pour la nomination du Vice-Président et des Juges de la Cour de Cassation;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un nouveau Vice-Président et cinq (5) nouveaux Juges à la Cour de Cassation de la République;

Sur le rapport du Ministre de la Justice et après avis du Conseil des Ministres :

**ARRÊTE**

**Article 1.-** Le Citoyen Georges MOÏSE est nommé Vice-Président de la Cour de Cassation de la République.

**Article 2.-** Les Citoyens Henri Michel AUGUSTIN, Josué PIERRE, Jules CANTAVE, Jean Medtzgher THÉODORE et Bien-Aimé JEAN sont nommés Juges à la Cour de Cassation de la République.

**Article 3.-** Une ampliation du présent Arrêté sera remise à chacun des intéressés par les soins du Ministre de la Justice.

**Article 4.-** Le présent Arrêté sera imprimé, publié et exécuté aux fins de droit à la diligence du Ministre de la Justice.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 9 décembre 2005, An 202<sup>ème</sup> de l'Indépendance.

Par le Président

  
Me. Boniface ALEXANDRE

Le Premier Ministre

  
Gérard LATORTUE

Le Ministre de la Justice  
et de la Sécurité Publique

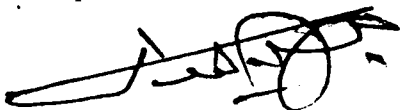
  
Henri M. DORLEANS

## AVIS

Le Ministère du Commerce et de l'Industrie informe le public en général et les intéressés en particulier que, conformément aux Décrets des 28 août 1960, 11 novembre 1968, 10 octobre 1979, 8 mars 1984 et du 2 juin 1995, sont approuvés sous les réserves et dans les limites des lois de la République, l'acte constitutif et les Statuts de la Société Anonyme: «**DEPÔT PIECES AUTO, S.A. (DPA, S.A.)**» constatés par acte public, le 25 août 2005, au rapport de Me. Jean-Henry CEANT, Notaire à Port-au-Prince.

En conséquence, ladite société au capital de **CENT MILLE GOURDES (GDES. 100.000.00)**, est autorisée à fonctionner sous les conditions prévues au paragraphe précédent.

Port-au-Prince, le 15 septembre 2005



Jacques Fritz KENOL  
Ministre

Par-devant Me. Jean-Henry CÉANT Notaire à Port-au-Prince, identifié au No : 003-000-397-1, patenté au No: 414424 et imposé au No: 703092-A, Soussigné;

### A COMPARU:

Me. Price CYPRIEN, Avocat du Barreau de Port-au-Prince, respectivement identifié, patenté et imposé aux Nos: 003-038-305-4, 552972 et A-588611, propriétaire, demeurant et domicilié à Port-au-Prince, agissant comme celui constitué des membres fondateurs de la Société Anonyme dénommée «**DEPÔT PIECES AUTO, S.A. (DPA, S.A.)**».

Lequel comparant ès qualités a, par ces présentes, déposé en l'Etude du Notaire Soussigné pour être mis au rang de ses minutes ; ce jour, ce, à toutes fins légales, notamment en délivrer toutes expéditions ou tous extraits nécessaires : l'original des statuts de ladite Société Anonyme dactylographiés au recto de huit (8) feuilles de papier blanc ordinaire comportant trente quatre (34) articles daté de Port-au-Prince du dix mai deux mille cinq et au bas desquels sont apposées les signatures manuscrites identifiées par le comparant ès qualités comme étant celles des membres fondateurs, savoir : John Victor BOULOS, Savonarole Evelyne CYPRIEN, Carl EUGÈNE.

Lesdits statuts seront enregistrés ensemble la minute des présentes pour y demeurer annexés.